AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0532
FR0000053399-FS0227

8 avril 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CNIM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2014, la société par actions simplifiée Compagnie Nationale de Navigation[1] (29 rue Cambacérès, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 avril 2014, le seuil de 20% du capital de la société CNIM et détenir 568 510 actions CNIM représentant 1 136 220 droits de vote, soit 18,77% du capital et 22,05% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CNIM sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Patrick Molis.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 028 110 actions représentant 5 153 882 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.